



PRO SAILING TOUR 2022

Décisions du jury – Course 4

Cas 1 : Départ course 4

Faits établis :

En approche de la ligne de départ en tribord amure, 30 secondes avant le départ, GCA s'engage au vent de Primonial. L'étrave du flotteur bâbord de GCA heurte violemment le flotteur tribord de Primonial en arrière du puits de foil. L'étrave du flotteur tribord de GCA vient ensuite heurter l'intérieur du flotteur bâbord de Koésio qui était en route libre devant Primonial.

Il n'était pas raisonnablement possible à Primonial et Koésio d'éviter le contact.

Domage sur GCA avec perte de l'étrave du flotteur bâbord (environ 2 mètres), ainsi que sur l'étrave du flotteur tribord. GCA ne prend pas le départ de la course et rentre au port.

Domage sur Primonial avec trou dans le flotteur tribord de plus d'un mètre avec fissure sur environ 5 mètres. Primonial ne prend pas le départ de la course et rentre au port.

Domage sur Koésio sur intérieur flotteur bâbord avec trou sur livet intérieur. Koésio prend le départ et finit la course 4.

Conclusion :

GCA ne se maintient pas à l'écart de Primonial sous son vent et enfreint la RCV11 et RCV14.

GCA ne se maintient pas à l'écart de Koésio en route libre devant et enfreint la RCV12 et RCV14.

Primonial et Koésio sont exonérés selon la RCV43.

Décision :

Le jury présent sur l'eau pénalise GCA (pavillon noir), GCA est classé DNE pour la course 4, ainsi que pour toutes les courses non courues par Primonial (Voir IC 15.1.1)

Le 12 mai 2022 19h30

Chief Umpire

Thierry Poirey